



## EDUCATION, FORMATION

*(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 29 novembre 2005)*

1. Le Conseil a enregistré les progrès du projet "Base nationale des identifiants élèves" (BNIE) visant à attribuer un **numéro unique aux élèves dans tout le système éducatif**. Il recommande que ce numéro soit effectivement utilisé non seulement à l'Education nationale mais aussi dans les établissements dépendant des autres ministères afin de favoriser le suivi des élèves.
2. Le Conseil souhaite que les transferts de compétences aux régions et aux départements en matière de gestion du système éducatif ne tarissent pas les sources statistiques permettant à la fois une évaluation nationale du système et la comparabilité entre situations locales ; la gestion partagée du système éducatif doit s'accompagner au contraire de la mise en place d'un **système d'information partagée**.
3. Le Conseil souhaite que les réflexions animées par la DGEFP sur la formation professionnelle continue et par la Dares sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) se poursuivent et permettent la mise en place rapide de **systèmes d'information renouvelés et harmonisés** entre les différents ministères concernés.
4. Le Conseil encourage la démarche engagée en vue de réaliser, dans le cadre du Cnis, une mise à jour et une amélioration de la documentation d'application de la **nomenclature des spécialités de formation** sous la conduite de l'Insee. Par ailleurs, le Conseil note que la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) est chargée de la révision de la **nomenclature des niveaux de formation** ; il souhaite que le Cnis soit associé à la concertation qui va s'engager à cet effet.
5. Le Conseil encourage le développement de travaux d'**évaluation systématique des résultats des élèves** ; il souhaite aussi qu'une réflexion s'engage sur les méthodes, y compris statistiques, qui permettraient de mieux appréhender les pratiques éducatives.
6. Le grand débat sur l'école a montré l'intérêt d'une **valorisation à grande échelle de l'information statistique sur le système éducatif** : le Conseil encourage les efforts engagés, en complément de la diffusion gratuite sur l'internet, en vue d'améliorer et de diversifier les supports de vulgarisation et leur appropriation par les différents acteurs.